

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LE VAL DE GOUHENANS

Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.10

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Dider - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initia@orange.fr
Agence de Beaupré
Tél : 03.81.83.53.29 - initia@orange.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

*Origine cadastre (C) - DGFiP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en avril 2016

Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES AGRICOLES

- A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ai** Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations liés au PPRI de l'Ognon ou à l'atlas du Rahin.
- Ak** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
- Aki** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations liés au PPRI de l'Ognon ou à l'atlas du Rahin.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni** Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations liés au PPRI de l'Ognon ou à l'atlas du Rahin.

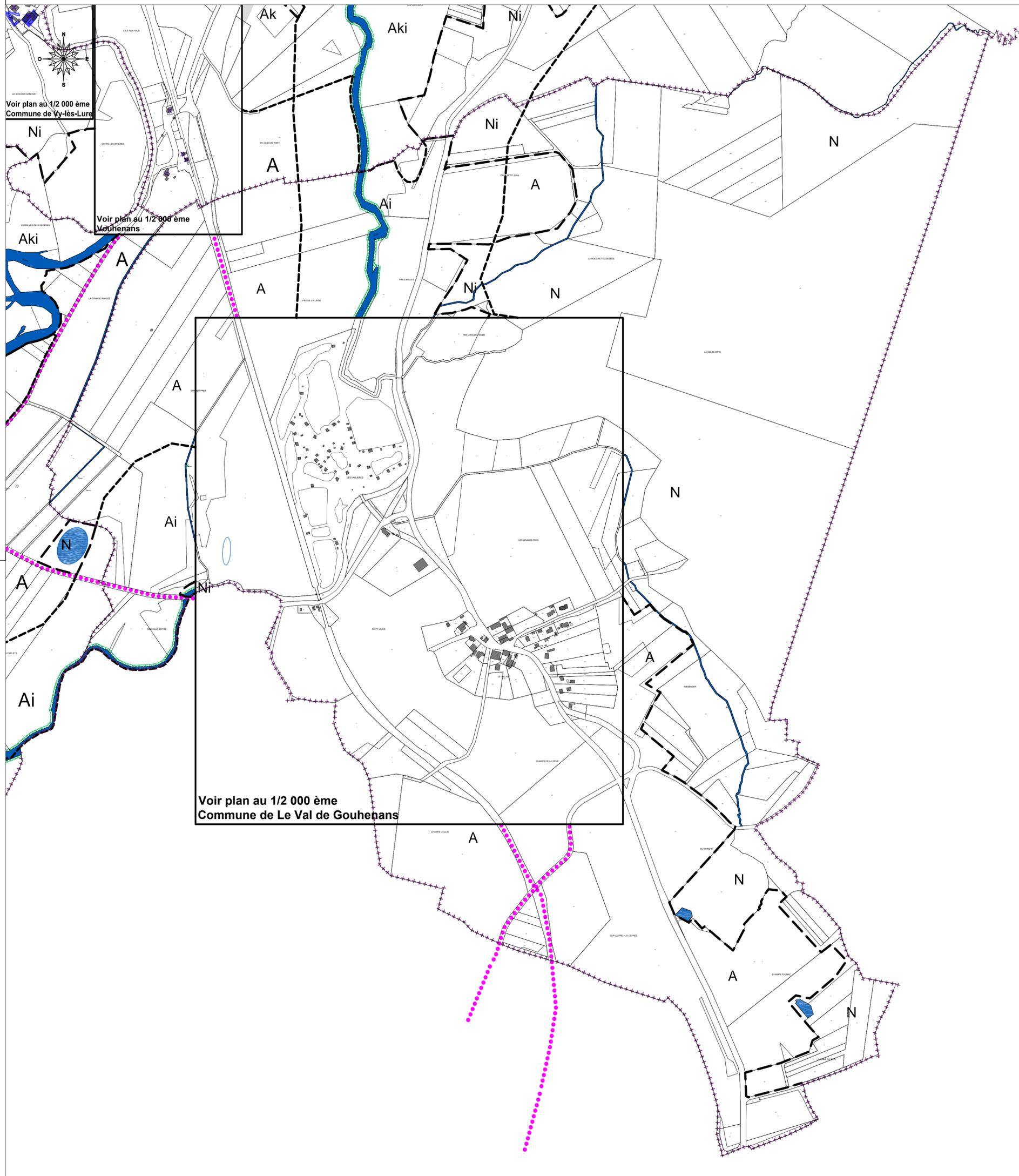
●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

- Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
- Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 h) et i), L.151-19 et L151-23

- Cours d'eau, plans d'eau.
- ★ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



Voir plan au 1/2 000 ème
Commune de Vy-lès-Lure

Voir plan au 1/2 000 ème
Vouhenans

Voir plan au 1/2 000 ème
Commune de Le Val de Gouhenans